

## **LES MODELES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LE CHOMAGE DANS UNE ECONOMIE EN TRANSITION : LE CAS DE L'ALGERIE**

**NECIB Hafisa<sup>1</sup>**

### **Résumé:**

La lutte contre la pauvreté est devenue l'un des objectifs les plus importants de toutes les politiques économiques et sociales des pays du monde, notamment les pays accusant un retard de développement. Il est notoire de signaler que la quasi-totalité des pays du sud souffrent de ce fléau ; de ce fait, plusieurs modèles sont proposés pour éradiquer ce phénomène regroupés dans deux grandes catégories. D'une part, les politiques gouvernementales classiques qui proposent des initiatives économiques à finalité sociale, et d'autre part, certains pays tentent d'introduire la dimension religieuse dans la lutte contre la pauvreté. Cette dimension consiste à intégrer la Zakat et le Waqf dans cette dynamique.

**Mots clés :** Dispositifs publics, Fonds de la Zakat, Système de la Zakat, Suffisance, développement Social soutenu.

### **INTRODUCTION**

Les politiques de création massive de l'emploi restent la meilleure voie pour aider les individus à améliorer leurs conditions de vie. Tous les gouvernements fond de la lutte contre le chômage l'une des priorités les plus urgentes de leurs politiques économiques. Il est évident que la théorie économique nous enseigne que la variable la plus importante dans le processus de création d'emploi est la croissance économique. En effet, plus le taux de croissance est élevé plus les chances de réduire le chômage sont grands. Mais à côté de la croissance les gouvernements mettent en place des dispositifs à même de lutte contre le chômage et la précarité. En Algérie ce dispositif a évolué à travers le temps. On cite entre autres l'Agence de développement social (l'ADS) dont le but est d'encourager l'entrepreneuriat par l'encouragement de l'octroi de microcrédits, L'ENSEJ pour l'emploi des jeunes en Algérie, les filets sociaux et les cellules de proximité etc. .

Dans notre travail nous allons exposer les deux types de modèles et, de là, proposer ou montrer comment la Zakat et le Waqf, en Algérie, peuvent être un moyen de développement social en créant de la richesse et en réduisant le chômage.

Pour répondre à cette problématique, nous organisons notre recherche autour de deux points essentiels : dans le premier, nous présentons le modèle

---

<sup>1</sup> Maître assistante « A », Ecole Supérieure de Commerce (ESC°

basé sur les dispositifs publics et ce qu'il a donné comme résultats, en mettant l'accent sur sa contribution à la création d'emplois. Dans le deuxième point, subdivisé en deux volets, nous présentons en premier l'expérience Algérienne dans la création du fond de la Zakat et sa contribution à réduire la pauvreté, dans le second le Waqf, son exploitation et les méthodes de son développement.

## **I : Les politiques gouvernementales en matière d'emplois**

### **Introduction :**

Au premier janvier 2014, la population résidente totale Algérienne a atteint 38,7 millions d'habitants, selon l'office national des statistiques(ONS), qui prévoit cette même population en 2015 arrivée à 39,5 millions d'habitants. Face à cette croissance démographique galopante, les défis économiques et politiques seraient-ils atteints, puisqu'il faudra répondre aux besoins de cette population de plus en plus jeune.

En matière d'emploi, le secteur privé paraît être le principal pourvoyeur d'emploi en Algérie, selon le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. C'est donc, le seul secteur qui crée le plus de postes d'emploi, soit 58,8% en janvier 2014. Les placements réalisés par l'agence nationale de l'emploi (ANEM) ont été opérés, principalement, dans le secteur privé.

Ainsi donc, rien qu'en 2013, le nombre de placements dans le secteur économique a atteint 318.497 dont 260.000 assurés par l'ANEM.

Ces statistiques montrent l'échec de la politique de l'emploi dans le secteur public qui n'est plus créateur d'emplois, puisque les postes créés sont dans le cadre des dispositifs d'aide, d'insertion professionnelle (pré-emploi ou contrats de travail aidés, qui sont des dispositifs temporaires et d'emplois précaires.

Cet état ne fait qu'amorcer la situation de l'emploi chez les jeunes, où le taux de chômage reste élevé. L'ONS avance le taux de 9,8% qui reste sous-estimés selon les spécialistes.

Le contrat de travail aidé ou de pré-emploi permet aux jeunes placés dans la fonction publique et les entreprises économiques d'acquérir plus de formation et d'expérience à ces jeunes en voie de permanisation, dans des postes qui ne répondent pas à leur formation acquise (exemple de jeunes juristes ou spécialistes en physique des fluides assurant le secrétariat dans les administrations publiques ou recrutés en tant qu'agents de saisie dans ces mêmes établissements).

### **A- Bref aperçu de la situation socio-économique en Algérie :**

La période de transition que connaît le pays, notamment sur le plan économique, a laissé des séquelles au plan social, les couches de population les plus vulnérables sont les plus touchées.

Selon l'ONS le niveau de vie des Algériens s'est amélioré. L'enquête ménage<sup>1</sup> révèle une hausse importante des dépenses des ménages (soit 3fois plus en moins 10 ans).

Au vu de la chronologie des prix<sup>2</sup> du baril de pétrole qui est passé de 60 \$ en 2006 à 110,3 \$ en 2011, 143\$ en 2012, recule légèrement en Mai 2014 pour atteindre 104,16 \$ le baril<sup>3</sup> (1baril =159 litres), (le prix du baril Algérien est le prix du Brent auquel il faut rajouter la prime de qualité (le Sahara Blend)). Avec une telle recette et un tel niveau de dépenses on s'attendrait à un niveau de vie de la population plus élevé. Or, les dépenses des ménages sont en dinar courant et intègrent forcément l'inflation. Le recouplement de l'information relative au poids de la consommation dans le PIB avec les résultats de l'enquête montre que ce chiffre ne reflète pas la réalité, même si certaines couches de la population ont su profiter de la redistribution des salaires, révisée vers la hausse, le pouvoir d'achat des algériens ayant reçu des coups durs suites aux mutations économiques.

Même si le taux de croissance économique avoisine les 3% par an entre 2000 et 2013, il reste modeste pour contribuer à réduire le taux de chômage chez les jeunes notamment les diplômés des différents instituts universitaires et de formation. Ce taux de croissance serait en deçà des attentes et devrait dépasser les 5,5%. Malgré ce trésor généré par la rente, la société Algérienne est confrontée aux problèmes gigantesques en matière d'emploi, de logement, d'éducation et de santé.

La mauvaise redistribution des ressources et en l'absence d'une réelle diversification de l'économie, celle-ci devient de plus en plus dépendante des prix des matières premières qui ne sont pas stables.

La création de richesse hors hydrocarbures est trop faible pour répondre aux besoins de la population dont la composition est de plus en plus jeune (soit ¼ de la population a moins de 15 ans). Face à cela, émerge une couche de population de plus en plus pauvre, avec, d'une part un taux de chômage très important (voir tableaux suivants de l'ONS), ce qui augmente la sensibilité de la population envers la variation des prix de première nécessité ; d'autre part, l'accroissement démographique (voir taux) vient amorcer le problème de logement. Dépassé, le secteur, avec une mauvaise gestion des attributions, n'arrive plus à suivre.

**Tableau 1** : Evolution du taux de Chômage de 1990-1994

| Année | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
|-------|------|------|------|------|------|
|-------|------|------|------|------|------|

|   |      |      |        |      |      |
|---|------|------|--------|------|------|
| Population active                       | 5672 | 5771 | 5926   | 5791 | 5783 |
| Population occupée                      | 4516 | 4538 | 4576   | 4273 | 4327 |
| Population en chômage                   | 1156 | 1233 | 1350   | 1518 | 1656 |
| Taux de chômage                         | 20,4 | 21,4 | 22 ; 8 | 26,2 | 27,7 |
| Taux de chômage des jeunes (16- 24 ans) |      |      |        |      |      |

Source ONS

**Tableau 1(suite) : Evolution du taux de Chômage de 1995 à 1999**

|   |      |      |      |      |      |
|---|------|------|------|------|------|
| Année                                   | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 |
| Population active                       | 6629 | 6826 | 6974 | 7191 | 7414 |
| Population occupée                      | 4505 | 4641 | 4719 | 4858 | 4898 |
| Population en chômage                   | 2124 | 2185 | 2255 | 2333 | 2516 |
| Taux de chômage                         | 32,1 | 32   | 32,3 | 32,4 | 33,9 |
| Taux de chômage des jeunes (16- 24 ans) |      |      |      |      |      |

Source : ONS

**Tableau 1(suite) : Evolution du taux de Chômage de 2000 à 2004**

|   |      |      |      |      |      |
|---|------|------|------|------|------|
| Année                                   | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
| Population active                       | 8154 | 8569 | 8665 | 8762 | 9470 |
| Population occupée                      | 5726 | 6229 | 6453 | 6684 | 7798 |
| Population en chômage                   | 2428 | 2340 | 2205 | 2078 | 1672 |
| Taux de chômage                         | 29,8 | 27,3 | 25,4 | 23,7 | 17,7 |
| Taux de chômage des jeunes (16- 24 ans) |      |      |      |      | 32,4 |

Source ONS

**Tableau 1(suite) : Evolution du taux de Chômage de 2005 à 2009**

|  |      |       |      |       |       |
|--|------|-------|------|-------|-------|
| Année                                  | 2005 | 2006  | 2007 | 2008  | 2009  |
| Population active                      | 9493 | 10110 | 9969 | 10315 | 10544 |
| Population occupée                     | 8044 | 8869  | 8594 | 9145  | 9472  |
| Population en chômage                  | 1449 | 1241  | 1375 | 1170  | 1072  |
| Taux de chômage                        | 15,3 | 12,3  | 13,8 | 11,3  | 10,2  |
| Taux de chômage des jeunes(16- 24 ans) | 31,1 | 24,3  | 27,4 | 23,8  | 21,3  |

Source ONS

**Tableau 1(suite) : Evolution du taux de Chômage de 2010 à 2013**

|  |       |       |       |       |
|--|-------|-------|-------|-------|
| Année                                  | 2010  | 2011  | 2012  | 2013  |
| Population active                      | 10812 | 10661 | 11423 | 11964 |
| Population occupée                     | 9735  | 9599  | 10171 | 10789 |
| Population en chômage                  | 1077  | 1062  | 1252  | 1175  |
| Taux de chômage                        | 10    | 10    | 11    | 9,8   |
| Taux de chômage des jeunes(16- 24 ans) | 21,5  | 22,4  | 27,5  | 24,8  |

Source ONS

Le taux de chômage en Algérie a connu des périodes d'expansion ou d'explosion et ce de 1990 à 2000, passant de 20,4 à 29,8. La courbe est décroissante à partir de 2001, il atteint les 17,7 % en 2004 où le taux d'occupation a progressé. Depuis 2004, le taux de chômage ne cesse de diminuer pour atteindre 9,8% en 2013. Quant au chômage des jeunes (16-24 ans), il évolue en dents de scie ; de 32,4 en 2004. Il atteint 24,3 en 2006 pour atteindre l'année d'après les 27,4 %. Il redescend à 21,3 en 2009 pour atteindre 27,5 en 2012. En 2013, il a connu une nette amélioration, soit 24,8%.

**Tableau 2 :** Évolution de la population résidente totale et de l'accroissement naturel

| Année   | 1990          | 2000          | 2008          | 2009          | 2010          | 2011          | 2012  | 2013         |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------|--------------|
| Population au milieu de L'année (en milliers) | <b>25 022</b> | <b>30 416</b> | <b>34 591</b> | <b>35 268</b> | <b>35 978</b> | <b>36 717</b> | 37495 | <b>38297</b> |
| Accroissement naturel(en Milliers)            | 24            | 449           | 663           | 690           | 731           | 748           | 808   | 797          |
| Taux d'accroissement Naturel (en %)           | 2,49          | 1,48          | 1,92          | 1,96          | 2,03          | 2,04          | 2,16  | 2,07         |

Source ONS

**B- Le modèle basé sur les dispositifs publics :**

Deux études menées sur la pauvreté avaient pour objectif la définition d'une politique et d'un programme sociaux. Selon l'enquête réalisée par le CE.NEAP en 2005, le seuil de pauvreté est de 2,3 \$ PPA et non 1\$, Elle a permis de déterminer que 68,2% des ménages ont contracté des emprunts, parmi eux, 4,2% ont octroyé des prêts et 15,1% possèdent des comptes d'épargne. Parmi les ménages qui empruntent, 46,43% d'entre eux consacrent les sommes empruntées aux dépenses courantes. L'enquête révèle également que près d'un tiers (31,6%) des ménages algériens s'endettent afin de faire face aux dépenses courantes.

Une seconde enquête sur la consommation des ménages a été lancée par l'office national des statistiques (ONS) en 2011. « Il s'agit d'une enquête sur le niveau des dépenses des ménages, sur le niveau de vie et sur le comportement de consommation du citoyen ».

Souignons, en fait que, depuis 1999, l'Algérie baigne dans l'aisance financière accumulée grâce à l'augmentation des prix de ses deux principales sources de richesse à savoir le pétrole et le gaz, soit 800 milliards de dollars qui ont permis de rembourser les dettes, d'engager 600 milliards de dollars engagés dans des projets de développement. Ces dépenses publiques ont été orientées en grande partie vers les dépenses de fonctionnement et l'investissement public. Les autres secteurs directement productifs n'ont pas bénéficié de cette manne.

De ce fait, ce flux financier a permis aux pouvoirs publics de revaloriser à cinq reprises le salaire minimum garanti (SNMG), fixé à 18000 dinars soit environ 180 € par mois depuis 2012. Même si les salaires ont été touchés par cette revalorisation de 2010 à 2012, la qualité de vie des algériens s'est-elle améliorée pour autant?

Dans son rapport relatif à la prise en charge réelle de la problématique de la jeunesse, le CNES (2011) tire la sonnette d'alarme sur la situation des jeunes en Algérie la qualifiant d'inquiétante en mettant l'accent sur l'augmentation des « jeunes à risque ». Il souligne que : chômage, mal-vie, drogue, insécurité, problème de logement sont autant de facteurs favorisant la dégradation de la situation de la jeunesse en Algérie. La délinquance juvénile est en hausse et la pauvreté est une réalité. Celle-ci s'exprime par la présence des jeunes collecteurs de déchets dans les décharges publiques s'ils ne parviennent pas à devenir vendeurs au bord des routes. La mendicité grandissante des jeunes seuls où accompagnés de leur famille est un autre phénomène marquant en milieu urbain et dans les cités populaires algériennes.

Les facteurs responsables de cette situation dans un pays aussi riche que l'Algérie sont multiples<sup>4</sup>. Parmi ces causes, on peut compter la précarité sociale et économique, l'insuffisance du capital scolaire, au sens de déperdition scolaire, et donc d'une défaillance du dispositif d'encadrement.

Le problème de la jeunesse algérienne nécessite une véritable mobilisation des différentes composantes de la société et interpelle l'ensemble de la communauté nationale.

Par ailleurs, les diplômés n'ont pas échappé à ce phénomène, le CNES annonce en 2011 que sur un total de 300.000 jeunes universitaires et diplômés de la formation professionnelle, seuls 100.000 décrochent un emploi ; le taux d'emploi des jeunes est toujours faibles par rapport au taux de formation orientée vers la vie professionnelle. Ces jeunes de moins de 30 ans sont les plus touchés par le chômage avec un taux de 70% du nombre global des demandeurs d'emplois.

Cette sonnette d'alarme a donné naissance en septembre 2012 à la création d'un secrétariat d'état à la jeunesse afin de porter plus d'intérêts aux jeunes. Les instances installées ces dernières années pour la mise en œuvre des

politiques publiques visant l'inclusion sociale des jeunes, telles que l'ANEM, l'ANSEJ, l'ANGEM, l'ADS n'ont pas donné les résultats espérés.

Si l'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi reste l'un des indicateurs les plus importants dans le processus de l'inclusion sociale, d'autres indicateurs comme le logement et le bien être sont au cœur des préoccupations des jeunes.

La question de l'emploi et de l'inclusion sociale a toujours été la préoccupation des instances politiques et ce depuis l'indépendance. De 1962 à nos jours et qui prend en considération l'intervention de l'état dans l'inclusion des jeunes, traduite par différents programmes et plans d'actions, notamment ceux cités plus haut. Toute fois, une défaillance quelque part est à noter. Cette faille ne peut être assimilée sans passer en revue les trois grandes phases par lesquelles la question de l'emploi a été saisie.

**Le parcours allant de 1962 à 1979** : c'est une période de l'intervention accrue de l'état, caractérisée par une industrialisation et de salarisation massif ; le boom de 1974 aidant. A cette époque, l'adhésion était perçue comme vecteur de la cohésion sociale, qui se manifeste par des discours politiques rassemblant la population autour du modèle socialiste, où l'état est garant de l'emploi, de l'éducation et de la santé. Pendant cette période, la jeunesse était définie comme une force sociale, loin d'être considérée comme acteur de la sphère productive. Le regard porté sur les jeunes à cette époque leur assure l'assistanat.

**La phase 1980-2000** : Elle se caractérise par un léger recul de l'état, la libéralisation économique politique et médiatique. Cette phase peut être scindée en deux, celle de 1980 -1988 et celle de 1989 -2000.

Lors de la première (**1980-1988**), les conséquences de la chute des prix du pétrole ne tardent pas à sa faire ressentir avec la montée du taux de chômage chez les jeunes, surtout ceux non confrontés au manque de perspectives sociales de travail. Etat favorisant la création un sentiment d'exclusion, de marginalisation et de mal être qui s'est soldé par le soulèvement du 5 octobre 1988. Tous les acquis de l'époque socialiste, en terme toujours de cohésion sociale, sont mis à l'épreuve.

Ce fait nouveau, ce recul de l'état, laisse place aux orientations nouvelles des pouvoirs publics par le lancement des 1990 de nouveaux dispositifs et programmes orientés vers les jeunes.

A la même époque, notamment de **1989 à 1994**, et avec la mise en place des programmes d'actions conclus avec le FMI dont le souci est de permettre la mise à niveau aux entreprises algériennes, par une restructuration économique sévère, de s'aligner aux entreprises concurrentes internationales,

la situation économique et sociale s'est détériorée. Les principaux indicateurs socio-économiques sont en baisse et le chômage s'est accru.

La restructuration économique a engendré des pertes d'emplois et un ralentissement, si ce n'est un gel, de l'activité économique. L'application du programme d'ajustement structurel, le P.A.S (1994-1998) allant jusqu'à 1999, a été marqué par la perte de 514.000 postes de travail. Cette perte d'emploi est récupérée par les secteurs- privé et administration. La privatisation de l'emploi s'est accompagnée d'une dégradation des conditions de travail (non déclaration des travailleurs par les employés et non affiliation à la sécurité sociale de presque la moitié de la population occupée du secteur Privé-Mixte) (ONS 2009). Résultat : rareté des postes d'emplois et dégradation du pouvoir d'achat. Suite à quoi, d'autres dispositifs étatiques sont mis en place (coopératives de jeunes et (IAIG, ESIL, TUP-HIMO)), pour contribuer à l'absorption du chômage.

**La période 2000-2013 :** c'est la période de l'émergence de la gestion participative et de l'inclusion. Elle se caractérise par le lancement de deux programmes ambitieux.

Pour le premier, il s'agit du programme de soutien à la relance économique (PRSE, 2001-2007) avec une croissance du PIB qui passe de 4.221 milliards de dinars en 2001 à 9.306 milliards de dinars en 2007 dont 1.900 milliards de dinars destinés à l'amélioration des conditions de vie des populations (logement, santé, éducation, gaz et AEP).

Le deuxième programme, lancé entre 2005-2009, concerne la mise en place du programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) avec un budget de 4.200 milliards de dinars. C'est une relance qui, selon l'ONS, a contribué à donner de l'essor sur le plan économique qui s'est traduit par une baisse du taux de chômage (soit 9,7% en 2013).

En 2008, vingt ans après la mise en place des dispositifs nés après l'explosion sociale de 1988, un nouveau plan d'action a été adopté par le gouvernement visant la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, par le développement de l'entrepreneuriat, avec un projet de 100 locaux par communes (dans le cadre de l'emploi de jeunes).

L'analyse objective de ces dispositifs, à partir des résultats sur le terrain, consiste à répondre à la question suivante : « Si l'inclusion sociale des jeunes passe nécessairement par l'emploi, ces dispositifs ont-ils réalisé les résultats escomptés ? »

Selon le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale en 2012 « depuis 1998, soit deux ans après sa création en 1996, l'ANSEJ a permis de financer 300.000 micro-entreprises dont 32.000 dans le secteur de l'artisanat, ayant généré environ 100.000 emplois dont 18% sont des femmes. Ces résultats restent en deçà des attentes. Le sentiment d'exclusion est toujours



présent aggravant la délinquance et le vandalisme, la population se sent de plus en plus insécurisé.

## **II : La Zakat et le Waqf comme modèle de lutte contre la pauvreté et le chômage**

L'Algérie se caractérise par un fort taux de natalité et un taux de mortalité faible ce qui a engendré les faits suivants:

- Le taux d'accroissement de la population a atteint le seuil **de 2%**.
- La population a dépassé les **38 millions**.
- Comment les pouvoirs publics peuvent ils prendre en charge tous les besoins de la population si le taux du PNB hors hydrocarbure est entre **2% et 3%** seulement et que le taux de chômage avoisine les **11%**.
- Dans ces conditions existe-t-il d'autres alternatives qui pourraient prendre en charge les besoins de la population, comment, alors, la caisse de la Zakat peut contribuer à aider les nécessiteux et réduire la pauvreté, et comment le wakf peut aussi participer à dissiper ce fléau ?

### **1-) La Zakat comme moyen de lutte contre la pauvreté :**

Nous avons vu, plus haut que l'Algérie a des potentialités productives mais les besoins essentiels de la plupart des individus ne sont pas totalement satisfaits. Nous sommes arrivés à lier cette situation à une mauvaise redistribution des ressources qui contribue à créer des poches de pauvreté.

Nous nous sommes demandés, si le modèle basé sur la rente pétrolière n'a pas suffi à offrir de l'emploi aux jeunes arrivés sur le marché du travail existerait-il un autre mode qui faciliterait l'insertion et permettrait une meilleure cohésion sociale ?

Nous nous sommes tournés vers la dimension religieuse, à la Zakat et tout ce qu'elle peut impliquer en action sociale et solidarité. La Zakat est une loi Divine. Elle peut aider à lutter contre la pauvreté et contribuer, ainsi, au développement de l'individu économiquement et socialement si elle est utilisée à bon escient selon le principe suivant :

« La collecte et la distribution de la Zakat aux nécessiteux peut réduire la pauvreté »

Zakat  $\implies$  Accroissement de l'investissement  $\implies$  création de l'emploi

$\implies$  Accroissement de la Zakat  $\implies$  réinjection dans l'activité.

C'est ainsi que la Zakat participe au développement social

### **1-1) Le fonds de la Zakat**

C'est une entreprise à caractère socio- religieux sous l'égide du ministère des affaires Religieuses et du Waqf. Le ministère lui assure une couverture légale au même titre que la mosquée.

C'est aussi, une organisation à trois niveaux :

**La commission locale** : qui recense les nécessiteux au niveau de la Daira

**La commission de wilaya**: pour l'étude définitive des dossiers au niveau de la wilaya

**La commission nationale** : elle est l'institution suprême de la Zakat.

On Se pose, la question suivante «Comment la Zakat est collectée, ensuite distribuée ? »

#### **Collecte et contrôle de la Zakat.**

La collecte se fait à partir des rapports détaillés qui sont publiés dans tous les médias. Les listes détaillées sont à la disposition de toute institution ou association pour s'informer des canaux de distribution de la Zakat :

- La Publication est détaillée sur le site du ministère.
- Un communiqué d'information de la caisse est mis à disposition de tous.
- Le donateur doit envoyer les copies des accusés à toutes les commissions ce qui facilite le suivi et le contrôle de la collecte.
- Les dons sont envoyés par mandat par chèque ou remis directement dans les caisses au niveau des mosquées.

#### **Comment est distribuée la Zakat ?**

La Zakat est distribuée:

En priorité aux familles pauvres périodiquement (le trimestre, le semestre ou l'année) pour satisfaire leurs besoins immédiats. Elle est attribuée pour des projets d'investissement par (et pour) les pauvres. Les Crédits octroyés aux démunis sert pour l'achat de matériels pour des projets TPE ou PME.

Vue l'importance de ce créneaux et l'affluence d'une bonne partie de la population pour l'octroi de crédits, il était décidé de promouvoir cette caisse en banque.

#### **1-2) Projet de Développement de la caisse en Banque**

La Zakat est distribuée selon les taux suivants :

**Etat I : Si la somme collectée au niveau de la wilaya ne dépasse pas 5 millions de DA:**

- **87,5%** est donnée aux pauvres et nécessiteux.
- **12,5%** sera utilisé pour couvrir les charges de la caisse.

**Etat II: si la somme dépasse 5 millions de DA:**

**50%** sera distribuée aux pauvres et nécessiteux (sommés constantes).

**37,5 %** des crédits octroyés à ceux qui peuvent travailler.

**12,5 %** couvrir les charges.

Ensuite, ces **12, 5%** seront distribués en :  
**4,5%** Pour couvrir l'activité au niveau de la wilaya.  
**6%** Pour couvrir l'activité au niveau de la Daïra.  
**2%** seront versés dans le compte national pour couvrir les dépenses d'activité au niveau national.

Cependant un grand nombre de problèmes rendent difficile ce procédé et font blocage à l'efficacité de la caisse de la zakat. et qui se résument en :

- Le manque de confiance des donateurs.
- Le risque lié aux crédits octroyés.
- L'indépendance administrative.
- La faiblesse de couverture légale.
- C'est une activité saisonnière.

### **1-3) PROJET DE CAISSE D'INVESTISSEMENT**

- ✓ Il est prévu la création d'une caisse d'investissement en collaboration avec BANQUE EL BARAKA.
- ✓ Le mode de financement satisfait les besoins de l'artisan ; les femmes au foyer et même les étudiants.
- ✓ Faisant partie de la caisse de la Zakat, il doit financer :
  - les projets de pré-emploi et de promotion de l'emploi des jeunes.
  - les projets de la caisse nationale d'assurance chômage.
  - Il doit promouvoir les projets assurés par la caisse d'assurances du ministère des PMI -PME.
  - Il aide les entreprises endettées capables de se ressaisir.

**Tableau 3** : Recettes de la Zakat (2003-2012) dans 48 Wilayas

| années   | Zakat fitr    | Zakat des produits agricoles | Le bon crédit<br>Ou<br>El kard el hassen | $\Sigma$      |
|----------|---------------|------------------------------|--|---------------|
| 2003     | 25728172.50   | 00.00                        | 30394399.45                              | 56122571.95   |
| 2004     | 114916162.00  | 16567254.00                  | 108370579.98                             | 239853995.98  |
| 2005     | 172171989.66  | 723396.54                    | 335761165.55                             | 508656551.75  |
| 2006     | 215220889.36  | 32119363.76                  | 439099934.34                             | 686440187.46  |
| 2007     | 258163416.08  | 38843446.56                  | 435507262.68                             | 732514125.32  |
| 2008     | 240960757.50  | 43441713.23                  | 370030979.76                             | 654433450.49  |
| 2009     | 304969465.00  | 42147194.17                  | 589566578.23                             | 936683237.40  |
| 2010     | 322074119.50  | 40497584.83                  | 536621104.24                             | 899192808.57  |
| 2011     | 373399511.00  | 24364482.57                  | 781299800.17                             | 1179063793.74 |
| 2012     | 499705479.00  | 55916330.24                  | 801233622.80                             | 1301855432.04 |
| $\Sigma$ | 2472309961.60 | 294620765.90                 | 4427885427.30                            | 7194816154.70 |

Source : Ministère des affaires religieuses et du Wakf

Zakat el fitr représente 34% du total, la zakat sur les produits agricoles ne représentent que 4%, la majorité des recettes revient à el kard el hassen avec un taux de 62%.

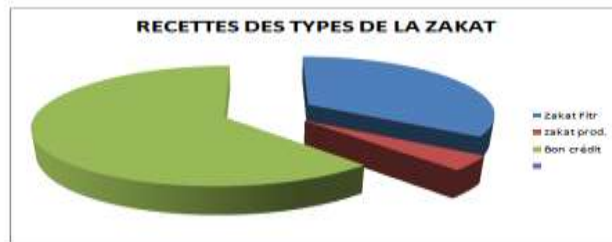


Tableau 4: Nombre des bénéficiaires durant la période (2003-2012)

| Zakat el fitr |          | Le bon crédit<br>Ou<br>El kard el hassen |         | Zakat des produits agricoles |         | el kard el hassen<br>(le bon crédit) |         | $\Sigma$     |         |
|---------------|----------|--|---------|------------------------------|---------|--------------------------------------|---------|--------------|---------|
| bénéficiaire  | demandes | bénéficiaire                             | demande | bénéficiaire                 | demande | bénéficiaire                         | demande | bénéficiaire | demande |
| 1386452       | 1388404  | 6945                                     | 22158   | 67790                        | 107825  | 695579                               | 865881  | 2150766      | 2284268 |

**Source :** Ministère des affaires religieuses et du Wakf

Ce tableau reflète le déficit entre l'offre et la demande de crédit représentant **133502** demandeurs en attentes.

✓ Cependant **Zakat el fitr couvre plus de 99% des demandes Présentées**

✓ **Zakat el fitr** a répondu à la demande de **99.86 %**

✓ Zakat des **produits agricoles** a satisfait **57%** des demandeurs

✓ Zakat **les fonds financiers ou el kard el hassen (le bon crédit)** **80,30%**

✓ Seulement **31,34%** des demandeurs ont bénéficié de **l'octroi de crédits pour des projets d'investissement.**

Cette recette demeure insuffisante pour couvrir les besoins de l'ensemble des demandeurs à cause de l'aversion des donateurs et leur manque de confiance envers cette institution pour les raisons citées plus haut.

**Tableau 5 :** Nombre de bénéficiaires du crédit d'investissement pour les 48 Wilayas (2003-2012)

| Année    | Demande | Offre |
|----------|---------|-------|
| 2003     | 7       | 7     |
| 2004     | 1193    | 186   |
| 2005     | 1786    | 516   |
| 2006     | 2167    | 731   |
| 2007     | 1855    | 814   |
| 2008     | 1951    | 654   |
| 2009     | 2073    | 716   |
| 2010     | 2602    | 858   |
| 2011     | 3447    | 1125  |
| 2012     | 5077    | 1338  |
| $\Sigma$ | 22158   | 6945  |

**Source :** Ministère des affaires religieuses et du Wakf

Sur les 22158 demandes de crédits, seulement 6945 ont été satisfaites avec un taux de 31%.

**2) – Le Wakf en Algérie:**

Il est régi par les lois divines (le Saint Coran et la Souna) et Défini par la législation Algérienne dans l'article 03 de la loi 10/91 du 27 Avril 1991 comme:

«Une donation d'un bien au profit des pauvres et nécessiteux dont la jouissance est illimitée ».

Il est subdivisé en deux à trois catégories:

➤ Wakf Public :

- la rente du Waqf peut en bénéficier la partie désignée par le Wakif (le propriétaire) et l'excédent de la rente peut être cédé à une autre partie sous les conditions déterminées par le Wakif.

- Sa rente doit être utilisée pour la science et la recherche

➤ Wakf Privé :

➤ Wakf Mixte : sa rente est distribuée aux parents et proches

**2-1) La chronologie des biens issus du Waqf en Algérie :**

Le wakf en Algérie est passé par trois périodes :

Wakf ottoman, Wakf de l'ère coloniale, Wakf après l'indépendance.

Comme pour la Zakat, le législateur a régulé la gestion des biens Wakf par des lois :

➤ Lois de l'indépendance à 1990.

➤ Lois d'après 1990 (dont celle de 1991)

Nous soulignons le fait que Les  $\frac{3}{4}$  des biens Algériens étaient Wakf, et que

Le ministère a timidement restitué certains biens considérés Wakf (soit 20364 en 2010), dont tableau:

**Tableau 6 : Les biens Wakf en 2010**

| Type de Wakf           | Nombre |
|------------------------|--------|
| Sources Thermales      | 01     |
| Bureaux Administration | 04     |
| Jardins                | 148    |
| Terrains               | 1307   |
| Habitations            | 3574   |
| Bains                  | 12     |
| Douches                | 349    |
| Mosquées               | 13552  |
| Locaux commerciaux     | 1417   |

**Source :** Ministère des affaires religieuses et du Wakf

Sur les 20364 biens Wakf, 13552 sont des mosquées soit 67% , et 3574 sont des habitations 18%.

## 2-2) Exploitation des terres Waqf :

Le Waqf souffre excessivement d'actes de vandalisme aussi bien de la part des particuliers que des entreprises publiques.

L'exploitation des terres Waqf agricoles ou /et arboricultures se fait moyennant des actes spécifiques.

### 2-3) Exploitation des terres Waqf Publiques non fertiles :

L'exploitation définitive de ces terres ne peut se faire que par ceux qui peuvent en faire bon usage, les rendre fertiles ou construire dessus moyennant un acte notarié sous condition de payer une somme annuelle prédéterminé par le Waqif.

L'exploitant en a la jouissance illimitée.

Parmi les biens wakfs, certains sont en location, soit un nombre réduit (07), d'autres exploités gratuitement (143), Tableaux 7 et 8.

**Tableau7** : Les propriétés Wakf en location

| Type de propriété Wakf | Habitation | Locaux commerciaux | Douches | Bains | Σ         |
|------------------------|------------|--------------------|---------|-------|-----------|
| Mauvais état           | 04         | 01                 | 01      | 01    | <b>07</b> |

**Source** : Ministère des affaires religieuses et du Wakf

**Tableau 8** : Les biens wakf dont l'exploitation est gratuite

| Type du bien Wakf, Etat | Locaux commerciaux | Douches | Habitations | Σ   |
|-------------------------|--------------------|---------|-------------|-----|
| Bon état                | 08                 | 05      | 20          | 33  |
| Moyen                   | 00                 | 02      | 79          | 81  |
| Médiocre                | 00                 | 00      | 29          | 29  |
| Σ                       | 08                 | 07      | 128         | 143 |

**Source** : Ministère des affaires religieuses et du Wakf

Les ressources de ce type restent trop faibles pour participer à la création de la richesse. L'exploitation gratuite qui devrait profiter aux seuls nécessiteux, attire beaucoup d'opportunistes, qui profitent de la gratuité des locaux.

## CONCLUSION:

L'Algérie est un pays riche au niveau macroéconomique. Même si les pouvoirs publics ne cessent de faire de la question de l'emploi une priorité

de la politique de développement le modèle basé sur la rente pétrolière n'a pas suffi à offrir de l'emploi aux jeunes arrivés sur le marché du travail. Le chômage qui touche particulièrement les jeunes, avait accentué les difficultés et amorcé la situation. Le modèle basé sur l'économie post-pétrolière s'impose.

La lutte contre la pauvreté ou sa réduction ne date pas d'aujourd'hui, déjà au moment où la civilisation musulmane était à son apogée et même à ses débuts on s'intéressait au bien être social.

Omar Ibnou Alkhattab (r.a) ordonnait à cette époque que l'on verse l'excédent de blé sur les monts pour qu'on ne lui reproche pas de laisser les oiseaux mourir de faim, tellement il n'y avait plus de pauvres et la justice sociale était réalisée.

Cette lutte est toujours d'actualité au centre des décisions politiques. Elle est la priorité des pouvoirs publics, des organisations internationales et des institutions monétaire et financières, mais le modèle basé sur la loi divine demeure, à notre humble avis, le plus performant s'il est bien respecté.

Dans notre cas, Les premiers résultats de notre étude montrent la difficulté d'institutionnaliser la Zakat pour lui permettre de jouer pleinement son rôle, quant au Waqf, il souffre excessivement d'actes de vandalisme aussi bien de la part des particuliers que des entreprises publiques.

## **BIBLIOGRAPHIE :**

1-Benkoussa Kamel : Le Pétrole, une malédiction pour l'Algérie, Avril 2012.

2- Benkoussa Kamel : Vers une dégradation du quotidien, Juin 2013.

3-Boulehbel Bachir : Le système de protection sociale de l'Algérie, Kenya, Juillet 2010.

4-Bravin Hélène : L'inquiétante détérioration de la situation économique en Algérie, Printemps1997.

5-CNAC Action, le bulletin N°4, Janvier2007.

6-CNES : Commission d'évaluation : Projet de rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2000, Novembre 2000.

7-CNES : Rapport nationaux sur le développement humain- Algérie 2006-2011.

8-Fabra Paul : Le capitalisme sans capital, Eyrolles 2010.

9-Fournier Yves : Algérie, passer du microcrédit à la micro-finance pérenne, IRAM, Juin 200.

10-Ministère des Affaires Religieuses et du Wakf : Statistiques.

11- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Loi sur les mesures d'encouragement et d'appui à la promotion de l'Emploi, J.O.N° 80, Décembre 2006.



12- Nations Unies : Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour le Développement et du Fonds des Nations Unies pour la Population, N°6,1998.

13- Office National des Statistiques (ONS) : Statistiques Population et Démographie (Emploi et Chômage) de 1990 à 2013.

14- Rapport sur la Situation des Droits Economiques, Sociaux et Culturels en Algérie : La « Mal-vie », N°541f, Mai 2010.

15-Rapport sur le Développement Humain 2010 : La Feuille de Route au-delà de 2010.